## Exemple de déclaration de confidentialité

En-tête du cabinet de révision

|  |
| --- |
| La bonne pratique consiste à faire signer la déclaration de confidentialité au moment où commence la relation de travail ou de collaboration professionnelle avec le cabinet de révision. Cette déclaration est utilisée dans la mesure où une clause de confidentialité ne serait pas reprise dans le contrat de travail, telle que proposée dans l’Exemple de clauses d’un contrat de travail relatives à la confidentialité et à la formation. |

Madame, Monsieur,

Sans préjudice de l’article 86 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises et de l’article 458 du Code pénal concernant le secret professionnel et pour garantir la protection de nos clients, il est essentiel que l’information relative aux affaires de ces clients demeure confidentielle, afin d’assurer le respect de la vie privée de ceux-ci. L’information confidentielle désigne toute information relative aux clients, portée à l’attention d’une personne par suite de son association avec le cabinet de révision, à moins qu’il ne s’agisse de données publiques.

J’ai reçu, lu et compris les règles d’éthique du cabinet de révision ayant notamment trait à la confidentialité des affaires de ses clients, et j’accepte de m’y conformer.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Fonction** | **Nom** | **Date** | **Signature** |
|  |  |  |  |

*Source (à mentionner lors de toute utilisation à une autre fin que celle d’un réviseur d’entreprises dans l’exercice de sa mission) : Centre d’information du révisorat d’entreprises (ICCI).*